

LIBERTÉ EN CORRECTIONNELLE...

Devant la 17ème Chambre Correctionnelle comparaissaient, jeudi 19 mars, nos camarades Louis Lecoin et Francis Dufour pour «Liberté».

On se souvient d'un article publié l'été dernier sous la signature de notre camarade Dufour concernant le cas Alban Lichti qui s'est refusé de combattre en Algérie, mais non d'endosser l'uniforme militaire et qui, par suite de son geste, est emprisonné depuis trente et un mois.

L'article n'encensait pas particulièrement cette attitude individuelle certes courageuse, puisque Lichti est l'ainé de neuf enfants, mais qui ne relève nullement de l'objection de conscience pure et simple.

Néanmoins, «la Justice» n'a pas tenu compte du malentendu consistant à poursuivre un organe pacifiste pour des motifs d'un tout autre ordre.

«Liberté» mène campagne ardente pour l'obtention du Statut légal de l'objection de conscience et cela gêne beaucoup de gens haut placés comme M. Bourgès-Maunoury ci-devant Président du Conseil, Ministre de la Guerre, de l'Intérieur, etc.

Aujourd'hui! le valoisien Bourgès n'est plus «l'élu» de la Haute-Garonne.

Désavoué par ses propres électeurs faut-il, pour cela, qu'il s'en prenne à Lecoin, recordman de l'emprisonnement politique (12 ans), après Blanqui (37 ans)?

Me Gérard Rosenthal, dans une belle plaidoirie, s'est fait l'avocat autant du «petit homme» que de la belle cause qu'il a toujours défendue depuis cinquante ans.

Nous apportons dans la circonstance notre pleine et entière solidarité à nos deux camarades poursuivis pour qu'un jour très proche «*l'esprit soit tiré du cachot*».

En attendant le jugement reporté au 16 avril, restons vigilants dans l'issue du verdict.

Albert SADIK.
